



## PRÉFET DE LA MARTINIQUE

### SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Direction de la Réglementation,  
de la Citoyenneté et de l'Immigration

Bureau de la Réglementation Générale,  
des Élections et de la Circulation

**ARRÊTÉ N° 2017-089**  
fixant la liste des candidats et de leur remplaçant  
aux élections législatives du 17 juin 2017

**LE PRÉFET DE LA MARTINIQUE**  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2017-616 du 24 avril 2017 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

Vu les candidatures déposées et enregistrées à la préfecture à la date limite du mardi 13 juin 2017 à 18 heures ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Martinique

### ARRÊTE

#### Article 1<sup>er</sup>

La liste des candidats pour le second tour des élections législatives du 17 juin 2017 est arrêtée conformément aux tableaux ci-après :

### 1ère circonscription

Candidats	Remplaçants	Numéro de panneaux d'affichage
Mme MANIN Josette	M. WILLIAM Jiovanny	6
M. EDMOND-MARIETTE Philippe	Mme COLER Gwladys	7

### 2ème circonscription

Candidats	Remplaçants	Numéro de panneaux d'affichage
M. PAMPHILE Justin	Mme GENOT-PLESDIN Rose-Marie	5
M. AZÉROT Bruno Nestor	Mme MONDÉSIR-KÉCLARD Manuëla	7

### 3ème circonscription

Candidats	Remplaçants	Numéro de panneaux d'affichage
M. CAROLE François	Mme DELOR Marie-Laurence	2
M. LETCHIMY Serge	M. LAGUERRE Didier	5

### 4ème circonscription

Candidats	Remplaçants	Numéro de panneaux d'affichage
Mme SAITHSOOTHANE Sylvia	M. LAGRANDCOURT Gabriel	9
M. NILOR Jean-Philippe	Mme BERISSON Anne	11

**Article 2**

Les candidats et leur remplaçant figurent sur la liste dans l'ordre résultant du tirage au sort effectué le vendredi 19 mai 2017, en vue de l'attribution des emplacements sur les panneaux d'affichage.

**Article 3**

Le secrétaire général de la préfecture, les sous-préfets des arrondissements du Marin, de la Trinité et de Saint-Pierre, les maires et les présidents des bureaux de vote sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Fort-de-France, le 3 JUILLET 2017

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général de la Préfecture  
de la Martinique

Patrick AMOUSSOU-ADEBLE